

COÛT DE LA FORMATION

Sur devis

INSCRIPTION

- ◆ RVD à prendre à partir du mois d'avril
- ◆ Remise du dossier à l'issue de l'entretien de motivation
- ◆ Inscription validée **UNIQUEMENT** au retour du dossier **COMPLET**

CONTACT

LEAP ST JOSEPH

15 rue du Couvent

25210 LES FONTENELLES

Tél : 03.81.43.72.38

lesfontenelles@cneap.fr



CAP A.E.P.E.

ACCOMPAGNANT

EDUCATIF PETITE

ENFANCE

Nouveau CAP remplaçant le CAP

Petite Enfance suite à la réforme du diplôme

(Arrêté JO du 13/04/2017)



Acquérir des compétences professionnelles et un premier niveau de qualification dans le secteur de la petite enfance (0 à 6 ans)

Conditions d'admission

- ◆ Etre âgé de 17 ans révolus
- ◆ Etre titulaire d'un diplôme (CAP, BEP, BAC, Titre professionnel...) pour être exempté des modules d'enseignement généraux
- ◆ Entretien de motivation avec CV et lettre de motivation

Organisation de la formation

De septembre à mai

Alternance (non rémunérée) cours/stages

560 H de stages (16 semaines) dans le secteur de la petite enfance (0 à 6 ans) :

- ◆ Ecole maternelle ou accueil collectif pour mineurs
- ◆ Etablissement ou service d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans
- ◆ A domicile



CONTENU DE LA FORMATION

EP 1 - Accompagner le développement du jeune enfant

- ◆ S'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte
- ◆ Adopter une posture professionnelle
- ◆ Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité
- ◆ Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- ◆ Réaliser des soins quotidiens et accompagner l'enfant dans son apprentissage
- ◆ Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

EP2 - Exercer son activité en accueil collectif

- ◆ Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés
- ◆ Etablir une relation sécurisante avec l'enfant
- ◆ Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- ◆ Assurer la remise en l'état de certains matériels et locaux

EP3 - Exercer son activité en accueil individuel

- ◆ Organiser son action
- ◆ Négocier le cadre de l'accueil
- ◆ Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- ◆ Elaborer les repas

PSC1 ou SST

- ◆ Connaître et maîtriser les gestes et actions de premiers secours